

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre N° 27

SIGNALEMENT.

Le Sr Sescure, Pierre cultivateur.

natif de St. Mamet-la-Salvetat

demeurant à *id*

allant à Madrid (Espagne)

âgé de 16 ans, taille d'un mètre

72 centimètres

cheveux châtain front découvert

sourcils *id* yeux rous

nez gros bouche *ord*

barbe menton rond

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

Cicatrice au doigt majeur de la main droite

PIÈCES DÉPOSÉES.

Une Demande

FAIT à Curial, le 16 avril 1861.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :





St. Mamet, le 27 février 1861

Monsieur le Préfet de Cantal,

Monsieur le Préfet,

Le nommé Pierre Lescure, cultivateur, demeurant au lieu d'Uolp, commune de Saint-Mamet, s'est adressé à l'honneur de vous prier de vouloir bien lui délivrer un passe-port pour aller à Madrid (Espagne).

Signalement :

Age de 60 ans  
Taille d'un mètre 73 cent.  
Cheveux châtains  
Front déformé  
Nose châtaine  
Yeux noirs  
Nes gros  
Bouche ordinaire  
Menton court  
Lèvres  
Visage ovale  
Teint coloré  
Cicatrice au doigt majeur de la main droite.

C'est en vertu de votre bonté.

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble serviteur.

Lescure

Le maire de la commune de St. Mamet-la-Subrotte, soussigné, considère que ledit Pierre Lescure, dont le signalement est ci-joint et de bonne conduite, et qu'il a les convenances de son père Pierre Lescure, soussigné.

Et d'avis :

Qu'il obtienne le passe-port qu'il réclame.

St. Mamet, le 27 février 1861.

Signature du père :

L'écrit au verso signé.

Le Maire

Cabane



Partially visible document with text including 'L'ÉTAT DE LA FRANCE' and 'LE GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE'.